

AU REVOIR LÀ-HAUT

C'EST EN BAS QU'ÇA S'PASSE



#JOURSDECOLÈRE • DIMANCHE 12 JANVIER 2020

N°11

La force de notre mouvement contraint Macron à manœuvrer

LA LETTRE DU 1^{er} MINISTRE EST UNE BOUTEILLE À L'AMER.

L'amer, c'est Berger. La lettre du 11 janvier signée du 1^{er} Ministre a été rédigée en réponse à la pression du mouvement.

Il fallait cette grosse manœuvre pour que Berger-CFDT donne un label «syndical» pour faire passer la loi Macron.

LA LETTRE PAR POINTS...

Pendant l'adoption de la loi Macron :

« La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites remettra ses conclusions d'ici la fin du mois d'avril 2020 afin qu'elles puissent être prises en compte avant le vote du projet de loi en seconde lecture. »

(Point 6)

La loi Macron a déjà tranché le financement

« L'impératif d'équilibre du système de retraite » est inscrit dans la loi « Quelle que soit la situation économique ».

(Point 3)

La loi Macron inclura de toute façon un âge pivot

« le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre... »

(Point 4)

Retrait de façon provisoire de l'âge pivot à 64 ans en 2027 prévu par la loi...

(Point 7)

La loi Macron veut accroître la misère, au nom d'une société d'inégalité et d'individualisme

Notre rejet se fonde sur l'espérance d'une société où chacune et chacun vivront de façon digne, à tout âge, en toute circonstance.

C'EST L'HEURE DES CHOIX POUR NOTRE AVENIR INDIVIDUALISME CONTRE SOLIDARITÉ

LA LOI MACRON ? ÉCRITE POUR LA FINANCE...

Article 56 : Quelle que soit la situation économique, l'équilibre sur 5 ans glissant sera obligatoire. Si le conseil d'administration ne prend pas les mesures, c'est l'État qui le fera.

Article 55 : il instaure un « pilotage automatique » financier du système par lequel tous les paramètres devront se mettre au service de l'équilibre financier. C'est l'âme de cette réforme.

Article 64 : renforce la capitalisation en ratifiant les ordonnances sur l'épargne retraite de la loi Pacte. Elle permettra le transfert des fonds vers des pays à la fiscalité plus avantageuse. L'épargne retraite peut donc échapper à la fiscalité française.

L'exposé des motifs de cet article 64 précise que « le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser afin que le recours à ces véhicules se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier du dynamisme de l'épargne retraite généré » par cette loi.

BlackRock, quand tu nous tiens...